

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

REQUETE DE M. NICOLAZO-CRACH

CONTRE LA COMMUNE DE

MONTOIR DE BRETAGNE /

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE /

CHOIX D'UN AVOCAT

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières rappelle à l'Assemblée le jugement en date du 16 décembre 2008 du Tribunal Administratif de Nantes.

Celui-ci a rejeté la demande de Monsieur Nicolazo-Crach tendant à l'annulation du certificat d'urbanisme du 14 août 2006 par lequel Madame le Maire lui a fait connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété applicables à son terrain situé à la ferme de Braz. Monsieur Nicolazo-Crach a déposé une nouvelle requête au greffe de la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 16 février 2009.

Cette requête sollicite l'annulation du jugement entrepris et celle du certificat d'urbanisme pris sur le fondement d'un Plan Local d'Urbanisme entaché d'illégalité. Elle demande à la Cour de condamner la Commune à lui payer la somme de 4 000 euros (quatre mille euros) au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

Afin de préparer les intérêts de la Défense, l'Assemblée est appelé à se prononcer sur l'attache des services d'un avocat spécialiste du droit de l'Urbanisme.

L'Assemblée,

Oùï cet exposé,

Considérant la nécessité de préparer sa défense dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à prendre pour assurer sa défense le cabinet d'avocat Cornet-Vincent-Ségurel, 28, boulevard de Launay – BP 58649 – 44 186 Nantes cedex 04

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

REQUETE DE DE LA SCI AIGLE BLANC

CONTRE LA COMMUNE DE

MONTOIR DE BRETAGNE /

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE /

CHOIX D'UN AVOCAT

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières rappelle à l'Assemblée que la Commune a pris la décision de préempter une partie (10 000 m²) de la parcelle AZ n°87, au lieu dit « Les Bouteillères », boulevard des Grandes Rivières, en raison de sa position géographique stratégique, en terme économique.

Cette décision a été attaquée par la SCI l'Aigle Blanc auprès du Tribunal Administratif de Nantes, dans le délai de deux mois qui a suivi sa notification.

Cette requête sollicite l'annulation de la décision de préempter. Elle demande également au Tribunal de condamner la Commune à lui payer la somme de 1 500 euros (mille cinq cent euros) au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

Afin de préparer les intérêts de la Défense, l'Assemblée est appelé à se prononcer sur l'attache des services d'un avocat spécialiste du droit de l'Urbanisme.

L'Assemblée,

Oui cet exposé,

Considérant la nécessité de préparer sa défense dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à prendre pour assurer sa défense le cabinet d'avocat Cornet-Vincent-Ségurel, 28, boulevard de Launay – BP 58649 – 44 186 Nantes cedex 04

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT

« LE COMMUN DE LA MARE »

COMPTE DE GESTION ET

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

- ◆ présenter le compte de gestion en mentionnant les observations de la recette des finances puis le compte administratif de l'année 2008 du Budget Annexe « le commun de la mare»,
- ◆ préciser qu'ils sont en concordance
- ◆ rappeler que ces documents retracent pour l'année écoulée les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes telles qu'elles ont été encaissées.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 21 Janvier puis du 26 Février 2009 et la décision du conseil municipal du 30 janvier 2009 portant clôture du budget annexe de lotissement au 31/12/2008.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (Mme Le Maire ne participant pas au vote),

APPROUVE,

- ✓ le compte de gestion du Budget Annexe de Lotissement « LE COMMUN DE LA MARE »
- ✓ le compte Administratif 2008 du Budget Annexe de Lotissement « LE COMMUN DE LA MARE »,

qui se résument ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	327 222,63	218 148,42
Report de l'excédent 2007		109 074,21
Section d'investissement	222 238,74	218 148,42
Report de l'excédent 2007		4 090,32
Total	549 461,37	549 461,37
Résultat de clôture de l'exercice 2008	0	0

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT

GRON

COMPTE DE GESTION ET

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

- ◆ présenter le compte de gestion en mentionnant les observations de la recettes des finances puis le compte administratif de l'année 2008 du Budget Annexe de lotissement de Gron
- ◆ préciser qu'ils sont en concordance
- ◆ rappeler que ces documents retracent pour l'année écoulée les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes telles qu'elles ont été encaissées.

2009 Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 21 janvier puis du 26 Février

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (Mme Le Maire ne participant pas au vote),

- APPROUVE,

- ✓ le compte de gestion du Budget Annexe de Lotissement de GRON
- ✓ le compte Administratif 2008 du Budget Annexe de Lotissement de GRON

qui se résumant ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	950 083,89	950 083,89
Report de l'excédent 2007		
Section d'investissement	633 389,26	633 389,26
Report de l'excédent 2007		
Total	1 583 473,15	1 583 473,15

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009Nombre de membres : en exercice : 29convoqués : 29présents : 28procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :**BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT****GRON****BUDGET PRIMITIF 2009**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Sur avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie le 21 janvier 2009,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du Budget Annexe de lotissement de GRON qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	594 412	594 412
Dont Terrains à aménager 192 206		
Reversement de l'excédent au Budget principal 17 794		
Et stocks 384 412		
Crédits d' Investissement votés (stocks)	594 412	594 412
Total général	978 824	978 824

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION ET

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

- ◆ présenter le compte de gestion puis le compte administratif de l'année 2008 du Budget Principal de la commune
- ◆ préciser qu'ils sont en concordance, outre le fait que le compte de gestion prend en compte les observations faites par la recette des Finances au comptable du trésor.
- ◆ rappeler que ces documents retracent pour l'année écoulée les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes telles qu'elles ont été encaissées
- ◆ indiquer que ce compte administratif fait apparaître un excédent global de 461 803.65 € décomposés comme suit :
 - ❖ excédent de 1 891 001.44 € sur la section de fonctionnement
 - ❖ excédent de 6 499.63 € d'investissement
 - ❖ Déficit des restes à réaliser de 1 435 697,56 € sur la section d'investissement

Considérant l'avis favorable de la commission Finances des 21 janvier et 26 Février

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention »), Mme le Maire ne participant pas au vote,

◆ APPROUVE,

- ✓ le compte de gestion 2008 du Budget Principal de la commune
- ✓ et le compte Administratif 2008 du Budget Principal de la commune ,

qui se résumant ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Restes à Réaliser
Recettes	3 350 866.44	10 966 496.42	1 630 015.00
Dépenses	3 344 366.81	9 075 494.98	3 065 712.56
Résultat: Excédent Déficit	6 499,63	1 891 001.44	1 435 697.56

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2007)	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 753 999,40		760 499.03	+ 6 499.63
Fonctionnement	2 179 007.91	2 179 007.91	1 891 001.44	1 891 001,44
GLobal	1 425 008,51	2 179 007.91	2 651 500.47	1 897 501.07

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 1 981 001.44 €,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention »),

Décide :

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice</u>	1 891 001,44 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	1 891 001,44 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u> excédent de financement R001)	6 499.63 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (Besoin de financement)	1 435 697.56 €
Besoin de financement total	1 429 197,93 €
Total à AFFECTER	1 891 001,44 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 679 197,93 €
Report en fonctionnement R 002	211 803.51€

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

FIXATION DES TAUX

D'IMPOSITION LOCALE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances :

- indiquer que la commission Finances qui s'est réunie les 10 septembre 2008 et 21 janvier 2009 pour préparer le projet de budget, a proposé les progressions suivantes des taux de fiscalité pour 2009 :
 - ⇒ maintien du taux de Taxe d'Habitation
 - ⇒ progression de 2 points du taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - ⇒ progression de 2.5% du taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

FIXE les taux de Fiscalité Locale pour 2009 à :

- 15,17 % pour la Taxe d'Habitation
- 7.84 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 25,05 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Michèle LEMAITRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2009

DE LA COMMUNE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Sur avis favorable de la commission Finances des 15 Octobre 2008, 18 Décembre 2008, 15 Janvier 2009, 26 février 2008, et 18 mars 2009

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, présenter le Budget Primitif Principal 2009 de la commune, et préciser ses principaux constituants :

Section de Fonctionnement :

TOTAL de l'année :	11 618 729,10 €
Décomposé principalement comme suit :	
<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	2 068 111,50
Charges de personnel	4 800 864,00
Autres charges gestion courante	1 967 828,71
Charges financières	210 350,00
Charges exceptionnelles	30 296,00
Dépenses imprévues Fonct	40 000,00
<u>RECETTES</u>	
Produits des services	225 655,00
Impôts et taxes	10 167 481,10
Dotations et participations	1 091 949,00
Autres produits gestion courant	124 244,00
Atténuation de charges	9 400,00

VIREMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE (hors amortissement)

2 485 932,40

Programme d'équipement 2009, décomposé principalement comme suit :

- l'entretien du patrimoine :
 1. Travaux de Voirie : 480 000 € ,
 2. Gros entretien de Bâtiment 285 333 €
 3. éclairage public : 69 142€

- du renouvellement du matériel : 151 471 €,

- la poursuite opérations déjà engagées les années passées : €
 - l'aménagement du secteur de l' ex-super U en médiathèque, multi accueil, et locaux associatifs : 1 700 524 €
 - Requalification des voiries de l'Entrée Est- de la rue J Verne aux points éco : 900 0000€
 - Aménagement d'un terrain des gens du Voyage : 988 000 €
 - Centre technique municipal (complément) : 77 383 €
 - Etude sur la requalification de la salle polyvalente en Salle de spectacles et sportive

- des opérations nouvelles :
 - * l'acquisition du Champ Rocheau : 80 000 €
 - * Aménagement paysager à la Taillée : 80 000 €
 - * Extension du réseau d'eaux pluviales Rue de la Chalandière : 45 000 €
 - *

- Mais aussi ouverture d'une ligne de 40 000 € pour les dépenses imprévues.

Et les financements dont l'appel à l'emprunt nouveau pour 454 139 €.

Considérant la décision du Conseil Municipal d'affectation du résultat de clôture du compte administratif 2008,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (23 « Pour », 4 « Contre » et 2 « Abstention »),

ADOPTE,

le Budget Primitif Principal 2009 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement : dont résultat excédentaire antérieur reporté	11 830 532,61 211 803,51
Section d'investissement : Avec les R à R 2008 reportés	8 948 909,18
Virement prévisionnel de la section de fonct. vers la section d'investissement	2 485 932,40 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME POUR LA
RESTRUCTURATION DE LA SALLE
POLYVALENTE EN SALLE SPORTIVE
ET CULTURELLE**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Considérant le décret N°97 - 175 du 20 Février 1997 se rapportant à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2008

Après avoir entendu M GUIHENEUF et Mme BLANCHARD présenter respectivement,

- Les études en cours sur la faisabilité des restrictions du programme de travaux à réaliser,
- et l'ouverture de l'autorisation de programme existante à modifier puisque les travaux sont repoussés en 2010,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention »)

ADOpte la mise à jour suivante de l'AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL **pour la Restructuration de la salle polyvalente en salle sportive et culturelle dans l'attente des résultats des études**, et dit que les crédits de paiements seront inscrits selon le schéma de financement suivant ,

Années	Libellé	Dépenses Inscrites	Recettes
2005	Assistance et Maîtrise d'ouvrage	21 557 53 443 €	75 000 € d'autofinancement Mairie
2006	MO + Travaux	200 000 € 59 364 €	259 364 € de financement communal
2009	Etudes	65 636 €	65 636 € de financement communal (emprunt) en fonction du coût d'objectif défini par le MO
2010	Travaux	1 800 000 €	1 800 000€ de financement communal (emprunt) en fonction des résultats des études et de l'appel d'offre
	TOTAL	2 200 000	2 200 000

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME POUR LES TRAVAUX
DE RECONQUETE DE L'ESPACE
DE L'EX-SUPER U POUR IMPLANTATION
D'UNE MEDIATHEQUE, D'UNE MAISON
DE L'ENFANCE ET DE COMMERCES**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Considérant le décret N°97 - 175 du 20 Février 1997 se rapportant à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2008

Vu la Commission d'appel d'Offres qui s'est réunie le 23 mars 2009,

Après avoir entendu M GUIHENEUF et Mme BLANCHARD présenter respectivement,

- Les résultats de la Commission d'appel d'offres
- et l'ouverture de l'autorisation de programme existante afin d'étaler dans le temps les crédits de paiements,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité, (2 « Abstention »),

Décide de modifier l' **AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL pour les travaux de Reconquête de l'espace de l'Ex -super U pour l'implantation d'une Médiathèque, d'une Maison de l'enfance et de commerces s'étalant de 2005 à 2009**, selon le schéma de financement suivant,

Années	Libellé	Dépenses Inscrites	Recettes
2005	Assistance et Maîtrise d'ouvrage	15 548 15 742 €	31 300 € d'autofinancement Mairie
2006	M Oeuvre	100 000 €	100 000 € de financement communal (emprunt)
2007	M Oeuvre + Travaux	126 000 €	126 000 € de financement communal 168 648,89 DRAC
2008	Travaux	600 000 €	600 000 € de financement communal (emprunt)
2009	Travaux + estimation Mobilier	1 700 524€	82 000 € financement, Drac 195 000 € financement CAF (sur le Multi accueil) 250 000 € de contrat de territoire du CG de LA 1 004 865.11 € de financement communal en attente des résultats d'appel d'offre pour le mobilier
	TOTAL	2 557 814	2 557 814

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UNE MEDIATHEQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONQUETE DE L'ESPACE DE L'EX-SUPER U INCLUANT EGALEMENT UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DES COMMERCES

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 Mars 2007 adoptant l'autorisation de programme ainsi que les mises à jour successives des 28 février 2008 et 27 mars 2009 ayant pour objet de revoir les montants des travaux.

Vu la délibération du 24 Octobre 2008 décidant de lancer la consultation sous forme de marché négocié

Vu la Commission d'appel d'Offres qui s'est réunie le 23 mars 2009,

Après avoir entendu Mme BLANCHARD, Adjointe aux Finances, exposer qu'un financement de 250 000 € est possible par le Conseil général de Loire Atlantique, dans le cadre du Contrat de Territoire 2009-2011,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention »),

Dit que la part Médiathèque dans ce programme de travaux représente 1 300 000 € et adopte le plan de financement détaillé ci-joint.

Sollicite l'aide financière mentionnée ci-dessus auprès du conseil général de Loire Atlantique

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

AMENAGEMENT d'une Médiathèque sur l'ÎLOT DES FLORALIES

Plan de financement

opération N°130 article budgétaire : 2313
 Autorisation de Programme " Florales" ouverte à hauteur de
 dont pour la médiathèque seule

2 557 814,00 €

1 300 000,00 €

DEPENSES

	ENTREPRISE	BUDGET
Coordonnateur SPS	CMCS	3 078,05 €
Contrôle technique	QUALICONSULT	4 125,15 €
Maîtrise d'œuvre	LAIDI CHATEIGNER (mandataire)	112 485,05 €
Travaux	CAO DU 23/09/2009	736 706,47 €
Reprographie		- €
Divers et imprévus		- €
Révision des prix		12 300,00 €
Divers		18 385,28 €
Domage Ouvrages		27 060,00 €
sous TOTAL		914 140,00 €
Mobilier		- €
Mobilier		219 000,00 €
Système anti-vol		41 860,00 €
sous TOTAL		260 860,00 €

TOTAL		1 175 000,00 €
Développement Collection en plusieurs années		125 000,00 €
TOTAL		1 300 000,00 €

RECETTES

subvention de la DRAC		250 000,00 €
subvention du Conseil Général de L A , CT		250 000,00 €
financement communal		800 000,00 €
		1 300 000,00 €

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME /**

**CREDITS DE PAIEMENT POUR
LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme BLANCHARD Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que le coût d'objectif des travaux appelle une mise à jour des crédits ouverts .

Considérant le décret N°97 - 175 du 20 Février 1997 se rapportant à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2008

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 janvier 2009

et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention »),

DECIDE :

⇒ De MODIFIER l'AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL selon le schéma de financement suivant,

Années	Libellé	Dépenses Inscrites	Recettes
2005	MO	75 000 €	75 000 € d'autofinancement Mairie
2006	MO Travaux	4 500 € 80 500 €	85 000 € de financement communal (emprunt)
2007	Travaux	289 600	289 600 € de financement communal
2008	Travaux	467 000	467 000 € de financement communal (emprunt) à ajuster en fonction des résultats d'appel d'offres
2009	Travaux	77 383	75 000 € Subvention du Consél Général de L A 2 383 € de financement communal
	TOTAL	993 983 €	993 983 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

OBJET :

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX

ANNEE 2009

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjoint aux Finances,

- ♦ exposer la proposition d'évolution des tarifs municipaux faite par la commission Finance (réunie le 18 mars 09)

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2009 **sauf mention contraire précisé dans le tableau ci-joint.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

TARIFS 2009

(applicable au 1er mai 2009 sauf mention contraire)

Tarifs définissant des ressources communales

FOURRIÈRE

Bêtes à cornes

Prix de jour	17,65
Prix de nuit	35,90
Garde et nourriture par jour	8,30

Chevaux - Taureaux

Prix de jour	36,40
Prix de nuit	72,30
Garde et nourriture par jour	8,30

Chiens

Avec collier	8,30
Sans collier	15,85
Garde et nourriture par jour	6,10

Moutons

Garde et nourriture par jour	6,10
------------------------------	------

CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Concession 30 ans	306,90
Concession 15 ans	196,75

COLUMBARIUM

Concession 30 ans	154,65
Concession 15 ans	98,30

Pour les personnes extérieures, les tarifs pour concession seront multipliés par trois

VACATIONS DE POLICE

Vacation funéraire	20,00
1/2 vacation	10,00

TENNIS

CARTE ANNUELLE donnant accès à ttes les structures de Tennis 46,90

Caution pour prêt de clés 57,10

1/ TENNIS Extérieurs

pour les possesseurs de la carte annuelle accès gratuit

pour les autres personnes

Abonnement mensuel

Adultes Commune 7,95

Carte mensuelle scolaire

Jeunes Commune 6,20

Tarifs horaires

Jeunes commune 2,30

Adultes Commune 4,00

2/ Tennis Couverts

pour les possesseurs de la carte annuelle

Pour une heure 3,40

Forfait de 10 Heures 26,40

au delà de 10 Heures , l'heure de jeu est fixée à 2,30

pour les autres personnes (joueur occasionnel)

Pour une heure 5,70

Forfait de 10 Heures 43,50

pour les Licenciés des Clubs de tennis locaux (hors heures régulières d'entraînement)

-> pour une heure 3,40

-> Forfait de 10 Heures 26,40

-> au delà de 10 Heures, l'heure de jeu est fixée à 2,30

pour les groupes (loc° annuel d'un court de tennis) 168,30

Badge magnétique 10,00

MATÉRIEL POUR FÊTES

Ce prêt se fera gratuitement pour les particuliers résidant sur la commune, les associations montoirines domiciliées sur la commune et bénéficiant d'une subvention de fonctionnement versée par la collectivité, les communes limitrophes

CAUTION 100,00

Sachant que la caution ne sera pas réclamée aux collectivités et que cette CAUTION ne sera conservée par la mairie qu'en cas de dégradations

LOYERS

Logements de fonction

F3 Jean Jaurès	296,45
F4 Jean Jaurès	350,90
F3 Pablo Neruda	176,65

+ Charges locatives mensuelles applicables à l'ensemble des loyers

Forfait	18,15
----------------	--------------

Logements sociaux (loyer révisable **au 01/07** suivant indice IRL INSEE) *immeuble 2, rue Jean Jaurès - 1, rue Pasteur*

charges comprises

Logement 1 - type 4 - 90,93 m ²	395,37
Logement 2 - type 4 - 93,27 m ²	405,16
Logement 3 - type 1 - 21,26 m ²	138,26
Logement 4 - type 1 bis - 32,20 m ²	195,56
<i>immeuble 5 rue de Normandie</i>	
Logement 1 - type 2 - 50,85 m ²	253,06
Logement 2 - type 4 - 78,24 m ²	383,81

pour ces locations mise en place d'une caution égale à un mois de loyer

Logements d'urgence (révisable chaque année selon indice IRL INSEE)

Pablo Neruda

Type 3	118,45
--------	--------

65 rue Henri Gautier

Type 1	
Type 4	
<i>31 rue du tillou</i>	
Type 1	59,23
Type 3 (2 logements)	118,45

+ Charges locatives mensuelles applicables à l'ensemble des loyers (+2.83%)

Forfait	11,15
----------------	--------------

HARAS DE ST MALO DE GUERSAC

Location d'appartements meublés

Tarif fixé à la semaine

Juillet - Août	258,70
Juin et Septembre	172,40
Autres mois	146,50
Suppl. chauffage (Novembre à Avril)	25,80
Week-end	69,00
Week-end avec chauffage	103,40
Chambre, par nuit	17,30
Chambre, par nuit avec chauffage	20,80

HARAS DE ST MALO DE GUERSAC (suite)

Tarif au mois réservé au location d'un mois minimum en continu en Septembre et Octobre

Loyer	234,00
charges locatives (minuterie,entretien des parties communes et des espaces verts etc)	15,00
charges d'eau , electricité, gaz	29,00

du 1er novembre au 15 Février

Loyer	234,00
charges locatives (minuterie,entretien des parties communes et des espaces verts etc)	15,00
charges d'eau , electricité, gaz	29,00
chauffage	86,50

SALLE POLYVALENTE MONTOIR CENTRE prioritairement réservée aux Montoirins

Bal : Associations montoirines	127,95
Bal : Commune : autres qu'associations montoirines	236,20
Bal : Hors commune	494,60
Spectacle associations	117,90
Vin d'honneur salle verte (particuliers)	29,90
Congrès	309,00
Associations : Salle verte (Assemblée générale, vins d'honneurs, galette des rois)	gratuit
Réunion de famille (salle verte) de 11H à 18 H ou de 18 H à 1 H le lendemain	87,40
Réunion de famille (salle verte) de 11H à 1 H le lendemain	137,35
Concours (belote - lotos...)	42,35
Option micro-onde	21,80
CAUTION (*)	275,90

(*)Sachant que cette CAUTION ne sera conservée par la Mairie qu'en cas de dégradations, mauvais état des lieux, mauvaises fermetures des portes et fenêtres nuisances de voisinage, dépassement horaire.

Par ailleurs, tout utilisateur devra présenter une attestation d'assurance.

SALLE POLYVALENTE BELLEVUE

Salle utilisable par les particuliers hors commune

Bal (commune)	107,70
Bal (hors commune)	176,65
Spectacle (associations)	81,10
Vin d'honneur (particuliers montoirins)	29,90
Vin d'honneur (particuliers hors commune)	45,40
Congrès	306,90
Associations : Assemblée générale, vins d'honneurs, galettes des rois...	gratuit
Réunion de famille (de 11 H à 18 H ou de 18 H à 1 H le lendemain)	87,40
Réunion de famille suivie d'une soirée (de 11 H à 1 H le lendemain)	137,35
Réunion de famille (hors commune) (de 18 H à 1 H le lendemain)	131,55
Concours (belote - lotos...)	40,10
CAUTION (*)	275,90

MAISON DES ASSOCIATIONS DE GRON

Salle non utilisable par les particuliers hors commune

Vin d'honneur (particuliers montoirins)	29,90
Associations : Assemblée générale, vins d'honneurs, galettes des rois...	gratuit
Réunion de famille (de 11 H à 18 H ou de 18 H à 1 H le lendemain)	87,40
Réunion de famille suivie d'une soirée (de 11 H à 1 H le lendemain)	137,35
Concours (belote - lotos...)	40,10
CAUTION (*)	275,90

====> CES TARIFS DE LOCATIONS DE SALLES ET CAUTION sont également applicables aux associations qui organisent des spectacles à entrée payante, à l'exception de l'OSCM.

EMPLACEMENT PONTON RIVES DU BRIVET

Tarif mensuel d'occupation

Bateau jusqu'à 4M	17,20
Bateau de 4,01 M à 7M	22,70
Bateau à partir de 7,01M	28,30

RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 01/09/N

Elèves domiciliés à Montoir de Bretagne	1,90
Elèves domiciliés à Montoir et bénéficiant de l'aide du CCAS (= 20 % de 1,90 €)	0,38
Elèves domiciliés Hors Commune	3,00
Enfants des gens du voyage quelque soit leur domiciliation	1,90

RESTAURATION ASSUREE HORS PERIODE SCOLAIRE

Enfants fréquentant les centres de Loisirs	1,90
<u>Stagiaires des assoc° sportives et culturelles en stage ds les équipements montoirins</u>	
- Enfants montoirins	1,90
- Enfants hors commune	3,00
- Adultes montoirins	3,30
- Adultes hors commune	4,60
Enseignants subventionnés	3,60
Enseignants non subventionnés	4,60
Personnel communal	3,30

Tarifs pour fixer un plafond de dépense

ÉCOLES applicable au 01/09/N

Fournitures scolaires (par élève) y compris petit équipement depuis le 1er janv 2003 pour tout élève scolarisé à Montoir en Ecoles maternelle ou primaire publiques	56,00
Fournitures Direction pour écoles maternelles ou primaires publiques	122,00
Classe de découverte maximum 6 jours (par élève et par jour) pour tout élève scolarisé à Montoir en Ecoles maternelle ou primaire publiques et privées	11,00
Crédit pédagogique Classe de neige (par élève) pour tout élève scolarisé à Montoir en Ecoles primaires publiques et privées	8,55
Sorties scolaires (par élève) pour tout élève scolarisé à Montoir en Ecoles maternelle ou primaire publiques et privées	8,30
Voyage linguistiques : 20% du séjour avec un plafond de pour tout élève scolarisé au collège de Montoir	70,00
subvention annuelle pour tout élève de moins de 16 ans scolarisé hors montoir dans un établissement d'enseignement spécifique n'esistant pas à Montoir	87,00

Enfants de Montoir scolarisés à Saint-Etienne (voir délibération d' octobre 2007)	pour mémoire
- primaire (par élève)	584,59
- Maternelle (par élève)	798,72
Accès de la voie publique aux propriétés privées	
premier accès (par busage ou abaissement trottoir)	
second busage	208,00
seconde entrée surbaissée	208,00
Revalorisation avec prise en compte de la population issue du nouveau recensement	
REDEVANCE d'occupation du Domaine public par EDF	
fixé par décret N°2002-409 du 26 mars 2002	
fixé selon formule suivante 0,381€ par habitant en 2009 (6513)-1204 €	1 504,00
Bibliothèque	
Location vidéo	
pour les montoirins, pour 1 mois	gratuit
pour les montoirins, pour 6 mois	gratuit
pour les hors commune, pour 1 mois	gratuit
pour les hors commune, pour 6 mois	gratuit
Amendes second rappel	2,00
Amendes troisième rappel	4,00
Perte de carte	1,00
Remplacement des livres détériorés	
Marché - Droit de place	
Le m2 de terrain occupé par étalage, banc, table	0,45
Accueil des cirques et camions d'outillage	
Camion d'outillage par jour	16,00
Petits cirques < à 150 m2 par jour	16,00
Cirques > à 150 m2 par jour	25,00
Manèges par jour	25,00
Boissons froides et chaudes des distributeurs de boissons	
Boissons froides	0,50
Boissons chaudes	0,25
Photocopies, télécopie, Impression à l'unité format A4	0,15

Pour mémoire :

REDEVANCE d'occupation du Domaine public par France Télécoms	tarif
fixé par décret N°2005 -1676 du 27 décembre 2005	réactualisé
	à
par KM et par artère aérienne	47,34
par KM et par artère pour l'utilisation du sol et du sous sol de la voirie routière autre qu'autoroute	35,51
par m2 d'emprise au sol d'installations radioélectriques autres que les stations	23,67

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
DE MANDAT DONNEE A L'OPAC POUR
LA REALISATION DE LA VOIRIE
ATTENANTE A LA CONSTRUCTION
DE 6 LOGEMENTS SUR LE SECTEUR
DE BELLEVUE**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2006 autorisant Madame le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération citée ci-dessus.

Vu le délibération du 28 Mars 2008, portant acceptation d'un premier avenant portant le montant de l'enveloppe financière allouée à 163 000 € HT

Vu que l'article 7 -1 de cette convention prévoyant le financement

Après avoir entendu Mme Lynda BLANCHARD, Adjointe aux Finances,

- o présenter la demande formulée par l'OPAC 44, tendant à obtenir un avenant à la convention de mandat aux fins de relever le montant de l'enveloppe financière allouée [163 000 € HT] dans le cadre de la délégation de mandat accordée par la ville pour la réalisation des VRD accompagnant la création de 8 logements à Bellevue,
- o préciser que cette demande est motivée par le report des travaux de finition après l'achèvement des 8 logements et par le dévoiement d'une canalisation GAZ
- o rappeler que ces travaux font l'objet d'une aide financière de la Région des Pays de Loire [16 000 €]

○ proposer :

➤ un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage modifiant l'article 7 -1 afin de porter le montant prévisionnel à 170 360 € HT

○ dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

Considérant l'intérêt du dossier,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE,

- ✓ La réévaluation du montant de l'enveloppe financière allouée à l'OPAC à 170 360 € HT soit 203 750 Euros TTC au moyen d'un avenant n°2 à la convention initiale de mandat (projet ci-joint)

- ✓ Donne délégation à Mme le Maire (ou son représentant) pour signer l'avenant.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MATRISE D'OUVRAGE

Entre les soussignés :

La Mairie de Montoir de Bretagne, représentée par son maire, Madame Michèle LEMAITRE, agissant en cette qualité , et en vertu d'une délibération du conseil municipal du 28 Mars 08 ,

Dénommée ci-après le « maître d'ouvrage »

Et

OPAC 44 dont le siège est à Nantes, 3 BD Alexandre Millerand, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le N° B 342 119 724, et représenté par

Dénommé ci-après le « mandataire »

Préambule

Par délibération en date du 30 juin 2006, la Mairie de Montoir de Bretagne a décidé de confier à l'OPAC 44 la réalisation des travaux de voirie et de réseaux du groupe d'habitation de 8 Maisons « Bellevue » conformément au programme et à une enveloppe financière prévisionnelle de 150 000 € HT .

Vu la délibération du 28 Mars 2008, portant acceptation d'un premier avenant portant le montant de l'enveloppe financière allouée à 163 000 € HT

- Vu le report des travaux de finition après l'achèvement des 8 logements et par le dévoiement d'une canalisation GAZ, il y a lieu de procéder à un nouvel avenant à la convention initiale.

ARTICLE 7 -1 FINANCEMENT PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'opération pour un montant prévisionnel de 170 360 € Hors Taxes soit 203 750 Euros TTC, conformément à l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes défini en annexe 1 de la convention initiale.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires

A Montoir de Bretagne , le 23 avril 2009

Pour la MAIRIE,

Pour L'OPAC

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE

A L'ASSOCIATION

ESTUAIRE ATHLETIC CLUB

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme BLANCHARD Lynda, Adjointe aux Finances,

Exposer que l'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du semi marathon de l'estuaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 18 Mars 2009

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

◆ DECIDE D'ATTRIBUER :

Une subvention exceptionnelle de **1 000 Euros** à l'Association Estuaire Athlétique Club

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

EXAMEN DES DEMANDES
DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX ELEVES DE MOINS DE 16 ANS
SCOLARISES HORS MONTOIR DANS
UN ETABLISSEMENT SPECIFIQUE
N'EXISTANT PAS A MONTOIR

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que la commune a reçu des demandes de participations financières émanant de plusieurs familles regroupées dans le tableau ci-dessous :

Considérant l'avis favorable du bureau municipal et de la commission Finances réunie les 26 février et 18 mars 09

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER les subventions exceptionnelles désignées ci-dessous :

Famille REDON Roland -22 rue du Tilloux MONTOIR DE BRETAGNE	
Enfant REDON Benjamin	87,00 ☐
Famille CRUSSON Chantal - 26 T route de Saint Malo MONTOIR DE BERETAGNE	
Enfant DELSARTE Alan	87,00 ☐
Famille PERRAY Denis - 2 chemin de la Ramée MONTOIR DE BRETAGNE	
Enfant PERRAY Antoine	87,00 ☐
Famille DENIGOT Karine - lot le Clos des Chênes MONTOIR DE BRETAGNE	
Enfant SIMON Anthony	87,00 ☐
Famille BURGAUD Joël -30 rue Jean Jaurès MONTOIR DE BRETAGNE	
Enfant BURGAUD Anastasia	87,00 ☐

Pour extrait conforme au registre,
 Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**EXAMEN DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION DE L'OFFICE SOCIO
CULTUREL MONTOIRIN**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

- ◆ Exposer le détail de la demande de subvention arrivée en Mairie et étudiée par les commissions culture puis Finances (réunie le 18 Décembre 09)

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (Mr Martin ne participant pas au vote),

- ◆ DECIDE D'ATTRIBUER les subventions ci-dessus exposées et regroupées dans le tableau ci-après pour un montant total de 535 0029 € €.

Associations	Montant proposé	Imputations
OSCM <i>office socio culturel Montoirin</i> - rue île de France 44 550 Montoir de Bretagne	531 029,00 €	D 6574 CULT 33
OSCM (part ville dans le dispositif Tremplin [éducatrice de jeunes enfants])	2 500,00 €	D 6574 AS 63
OSCM (part ville sur contrat adulte relais)	1 500,00 €	D 6574 AS 520

- ◆ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**EXAMEN DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION DE L'ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE START'AIR**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer le détail de la demande de subvention arrivée en Mairie et étudiée par les commissions culture puis Finances (réunie le 18 décembre 08)

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (Mr Martin ne participant pas au vote),

- ◆ DECIDE D'ATTRIBUER pour l'exercice 2009 une subvention de fonctionnement de 178 183 €,
- ◆ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

EXAMEN DES AUTRES SUBVENTIONS

ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

◆ Exposer la liste des demandes de subventions arrivées en Mairie et étudiées par les commissions sectorielles puis par la commission Finances (réunie les 26 février et 18 mars 09)

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

◆ DECIDE D'ATTRIBUER les subventions ordinaires ci-dessus exposées (pour un total de 262 765.71 €) et regroupées dans le tableau ci-joint.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**EXAMEN DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE
L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE
LA PASSERELLE DU QUEEN MARY**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer :

➤ que la commune a reçu des demandes de participations financières émanant de l'Association des VICTIMES DE LA PASSERELLE DU QUEEN MARY

Considérant l'avis favorable du bureau municipal et de la commission Finances réunie le 18 mars 09

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un total de 500 €. Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE SOCIO
CULTUREL MONTOIRIN**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que l'office socio culturel de Montoir sollicite une subvention pour l'organisation de Festi Arts de la Rue et pour l'évaluation du Centre social

Considérant l'avis favorable du bureau municipal et de la commission Finances réunie le 18 mars 09

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (Mr Martin ne participant pas au vote),

DECIDE

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un total de 10 000 € , décomposée comme suit :

OSCM (évaluation du centre social)	5 000,00 €
OSCM (Festi Arts de la Rue)	5 000,00 €

à l'office socio culturel Montoirin . Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte 20041 01011 0108755w032 93 ouvert auprès de la banque postale de Nantes au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA SECTION
BASKET DE LA STEPHANOISE EN
RAISON DE SON DEPLACEMENT EN
Espagne – MALGRAT DEL MAR**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël – Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert – Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que la section Basket de l'association La Stéphanoise sollicite une subvention de 1 000 € en raison de son déplacement en Espagne à Malgrat del Mar pour participer à un tournoi international.

Considérant l'avis favorable du bureau municipal puis de la commission Finances du 18 Mars 2009.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de **1 000 Euros à la section Basket de l'association**. La Stéphanoise. Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte 15 749 36086 00010033305 17 ouvert auprès du Crédit Mutuel de Montoir de Bretagne au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE

A L'ASSOCIATION « LA BOUILLONNE »

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme BANCHARD Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que l'association sollicite une subvention pour son 10^{ème} anniversaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 18 Mars 2009

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

◆ DECIDE D'ATTRIBUER :

Une subvention exceptionnelle de **500 Euros** à l'Association « la bouillonne ».

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et versée sur le compte 14706 00063 30031686000 19 ouvert auprès du Crédit agricole agence Atlantique Vendée au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Pour le Maire,
Par ordre et délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Marcel LECLERC

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE

A L'ASSOCIATION « LONCERIX »

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme BANCHARD Lynda, Adjointe aux Finances,

Exposer que l'association sollicite une subvention exceptionnelle,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 18 Mars 2009

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

◆ DECIDE D'ATTRIBUER :

Une subvention exceptionnelle de **500 Euros** à l'Association LONCÉRIX.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre,

Pour le Maire,
Par ordre et délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Marcel LECLERC

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE

A L'ASSOCIATION

« SOLIDARITE MALADIES ORPHELINES »

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme BANCHARD Lynda, Adjointe aux Finances,

Exposer que l'association sollicite une subvention pour promouvoir des actions au profit des « Nez rouges »

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 18 Mars 2009

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

◆ **DECIDE D'ATTRIBUER :**

Une subvention exceptionnelle de 1 500 Euros à l'Association « Solidarité Maladies Orphelines »,

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre,

Pour le Maire,
Par ordre et délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Marcel LECLERC

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION

DU BOIS JOUBERT

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que l'association sollicite une subvention exceptionnelle

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 18 Mars 2009

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

◆ DECIDE D'ATTRIBUER :

Une subvention exceptionnelle de 1 000 Euros à l'Association du Bois Joubert.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre,

Pour le Maire,
Par ordre et délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Marcel LECLERC

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**REVALORISATION DU REGIME
INDEMNITAIRE / 1^{ER} FEVRIER 2009 /**

**AVENANT N°5 A L'ANNEXE 1 DU
PROTOCOLE DES 35 HEURES**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, Monsieur Christian GUIHENEUF, Adjoint au Personnel, exposer que :

Après le scrutin organisé par l'intersyndicale et au vu des résultats,

Après signatures du document marquant la fin du conflit avec les représentants des organisations syndicales C.G.T. et C.F.T.C. de la Mairie, le 16 mars 2009 (Réunion valant séance de C.T.P. extraordinaire),

L'augmentation du régime indemnitaire est fixée à 65 € pour un agent titulaire et non titulaire, à temps complet (proratisé en fonction du temps de travail), avec effet au 1^{er} février 2009.

En contre partie, de 2 jours qui ne seront pas récupérés sur le calendrier des Ponts et Jours Fériés (figurant sur l'Annexe 1 du Protocole des 35 heures).

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve cet avenant n°5 à l'annexe 1 du protocole des 35 heures.

Pour extrait conforme au registre,
Pour le Maire,
Par ordre et délégation,

Marcel LECLERC

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

Versement d'une subvention
exceptionnelle à l'association
« Groupe Action Tourisme
Montoirin »

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, exposer :

que la commune a reçu une demande de participation financière émanant de l'association Groupe d'Action Tourisme Montoirin en vue de procéder à un gros entretien de leur chaland.

Considérant l'avis favorable du bureau municipal et de la commission Finances réunie le 18 mars 09,

Après délibération , à l'unanimité ,

- ◆ DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 2 000 Euros à l'association GAMT (Groupe d'Action Tourisme Montoirin) . Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et versée sur le compte 15749-36086-00010664401-72 ouvert auprès du Crédit Mutuel de Montoir de Bretagne au nom du GAMT

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

PARTICIPATION VILLE

AUX CLASSES DE NEIGE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme BLANCHARD Lynda, Adjointe aux Finances,

○ exposer que dorénavant, concernant les classes de neige, les recettes reçues des familles sont encaissées suivant des tarifs établis au quotient familial (voir délibération du 24 Octobre 2008)

○ puis préciser que cela rend les estimations dépendantes des capacités financières des familles des enfants participants et donc difficiles à estimer précisément.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 18 Mars 2009

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de rapporter la délibération du 22 février 1991 par laquelle il était convenu de limiter la prise en charge par la ville à 50% du coût total de la prestation, [50% restant à la charge des familles].

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009Nombre de membres : en exercice : 29convoqués : 29présents : 28procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**EXAMEN DES DEMANDES DE
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX ELEVES DE MOINS DE 16 ANS
SCOLARISES HORS MONTOIR DANS
UN ETABLISSEMENT SPECIFIQUE
N'EXISTANT PAS A MONTOIR**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que la commune a reçu des demandes de participations financières émanant de plusieurs familles regroupées dans le tableau ci-dessous :

Considérant l'avis favorable du bureau municipal et de la commission Finances réunie les 26 février et 18 mars 09

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER les subventions exceptionnelles désignées ci-dessous :

Famille HOARAU Laurence 1 rue du dauphiné MONTOIR de BRETAGNE	Enfant CHESNEL Lora	87,00 €
Famille VIAUD Eliane 5 Squire Didier Daurat MONTOIR de BRETAGNE	Enfant SOUCHET Marine	87,00 €
Famille BLOYER Carole Les Hibiscus pte 5- 9, rue de la briqueterie MONTOIR de BRETAGNE	Enfant Suteau Quentin	87,00 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

CONVENTION D'UTILISATION
DES LOCAUX SCOLAIRES /
CENTRE DE LOISIRS MATERNEL /
VACANCES D'ETE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Mme Beyer, adjointe à l'Enseignement présente la question.

L'association OSCM utilise les locaux de l'école Jean Jaurès Bâtiment A pour accueillir les enfants dans le cadre du centre de loisirs maternel.

La convention actuelle date de 2005 et nécessite des modifications.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- SOUHAITE que cette convention soit modifiée.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BIBLIOTHEQUE /
GRATUITE POUR L'ENSEMBLE
DES PRETS /
MODIFICATION REGIE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Le Barillec, Adjoint à la Culture, rappeler qu'en Septembre 2005, la bibliothèque a été municipalisée en reprenant les horaires et les tarifs de l'OSCM. A savoir pour les tarifs :

- Gratuit pour l'emprunt des livres et revues
- Payant pour l'emprunt des vidéos :
 - pour les montoirins : 3€ pour 1 mois ou 12€ pour 6mois
 - pour les extérieurs : 4€ pour 1 mois ou 16€ pour 6mois

Le bilan d'activité 2008, présenté en commission Culture le 04 février 2009, relève le peu d'emprunt des vidéos (1,42% de tous les prêts) et la faible recette pour : 111 €.

Dans la mesure où :

- l'abonnement payant entraîne des frais de gestion (temps de traitement des recettes)
- la gratuité n'empêche pas la responsabilisation des usagers envers les documents empruntés (par exemple mise en place d'une gestion des retards)

Et afin de :

- permettre à tous d'accéder aux œuvres cinématographiques
- faciliter l'accès aux vidéos pour le jeune public
- faire découvrir un fonds et augmenter les prêts
- amener un nouveau public à la bibliothèque
- insuffler une dynamique pour la future médiathèque

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Décide d'instituer la gratuité totale des emprunts à la bibliothèque municipale pour tous les supports.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 27 Mars 2009

Convocation : le 20 mars 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU

DES EFFECTIFS

AU 1^{er} AVRIL 2009

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Lastennet Françoise - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 - Mr Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Christian MARTIN

Le Conseil Municipal,

VU les propositions d'avancement de grade de 4 agents par voie d'**examen professionnel au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe**, au titre de l'année 2009,

VU le dispositif de reclassement progressif de certains fonctionnaires titulaires relevant d'un grade accessible par concours de l'échelle 3 vers l'échelle 4 jusqu'en 2009 (dernière tranche),

VU l'avis favorable de la CAP 24 février 2009,

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Décide la modification du tableau des effectifs comme suit :

CREATION

4 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe

2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe

SUPPRESSION

4 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2^{ème} classe

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

